



LA HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT : ELLE EST OÙ ? ELLE EST OÙ ?

Comme le fredonne un chanteur à la recherche du bonheur, en ce début d'année, les fonctionnaires actifs sont à la recherche de la hausse de leur pouvoir d'achat, tant annoncée par nos ministres depuis des mois !

Comparons donc l'évolution des prix et des traitements des fonctionnaires.

Selon l'INSEE, l'inflation a progressé de 1% en 2017, sans oublier, les hausses diverses et variées depuis le 1er janvier 2018, qui impactent fortement les dépenses de tous les salariés (essence, autoroutes, assurance, tabac etc...).

Le comparatif doit porter sur les feuilles de paye de janvier 2017 et 2018 : pour cela, il suffit de mettre face à face celles d'un agent qui sera demeuré dans son corps, son grade, son échelon et donc à un indice majoré identique.

Avec le report de la mise en œuvre de PPCR, cela concerne donc une grande majorité d'agents !

Sans surprise pour **FO**, le constat est sans appel : le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en régression.

■ Le gel de la valeur du point d'indice est confirmé,

■ La hausse de la CSG de 1,7% a été intégrée,

■ La contribution solidarité de 1% a parallèlement disparu,

■ Une indemnité compensatrice a été créée,

■ La revalorisation de la cotisation retraite de 0,28%, prévue dans la réforme de 2013, a bien été répercutée,

Ce comparatif n'intègre pas **la journée de carence**, effective depuis le 1er janvier, dont les effets pécuniaires n'apparaîtront que les mois suivants.

Les faits sont têtus et Monsieur Darmanin aura beau se démultiplier dans les médias et clamer que tous les salariés auront une amélioration de leur pouvoir d'achat, au sortir de ce premier mois de l'année, les fonctionnaires font le constat amer que tel n'est pas le cas !



Pour une véritable amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires, **FO** revendique :

- Une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice,
- La suppression du jour de carence,
- La compensation pérenne de la hausse de la CSG,
- Des taux de promotions internes à la hauteur des attentes des agents.

CSRH, LOGICIEL SIRHIUS : DEMANDE UNANIME D'UNE ÉTUDE ERGONOMIQUE.

FO s'est largement exprimée sur le projet de mise en place des CSRH (Centres de Services Ressources Humaines).
[Voir le compte-rendu du GT national sur notre site](#)

publié le 31 octobre 2017.

FO, à chaque fois que ce sujet a été abordé, a exprimé son opposition à une concentration à outrance des services RH concrétisée par le passage de 135 structures RH actuelles à 10 CSRH.

FO a eu l'occasion de dire, qu'au-delà de l'affichage, cette réorganisation n'est qu'un outil de réduction des coûts : l'économie de 300 ETP a été clairement évoquée dans un courrier du 23 juin 2016 par les Ministres de l'époque Mrs Sapin et Eckert de même que des normes de productivité.

La perspective de diminution drastique des effectifs après 2018 est réelle.

Enfin, où se trouve la proximité évoquée lors des groupes de travail ? **FO** revendique clairement un service RH au plus près des agents.

Lors du groupe de travail du CHSCT ministériel de novembre 2017, il s'agissait non pas de se positionner sur le bien-fondé de cette réorganisation mais de mesurer ses impacts sur les conditions de travail des agents.

D'où l'intérêt, lors de la séance plénière de l'étude ergonomique qui a été menée, relative aux CSRH de la DGFIP et tout particulièrement de ses recommandations dans l'intérêt des agents.

Cette étude, réalisée de fin 2016 au 10 juillet 2017, a mis en évidence, concernant le logiciel SIRHIUS, des dysfonctionnements (notamment des problèmes de temps de réponse (lenteur) et de déconnexions).

Face à ces problèmes qui dégradent les conditions de travail des agents utilisateurs, les syndicats ont demandé la réalisation d'une étude ergonomique de correction du logiciel SIRHIUS afin d'en améliorer l'utilisation.

Elles ont adopté une délibération proposant la réalisation d'une étude ergonomique complémentaire visant à analyser l'interaction entre les diverses fonctionnalités du logiciel et leurs mises en œuvre par l'utilisateur, de façon à déboucher sur des préconisations dégageant des marges de manœuvre pour les utilisateurs de SIRHIUS. Le champ de cette étude ergonomique devra être ministériel. »



La Secrétaire Générale a rejeté cette demande !

Elle a proposé d'analyser le plan d'action en cours de réalisation ainsi que son état d'avancement lors d'un prochain groupe de travail.

Pour **FO**, cette réponse n'est pas satisfaisante : l'organisation du travail, la prévention des risques professionnels, légitiment la réalisation de cette étude ergonomique.

